

Info'Sport

Numéro 1
Février 2009



L'information conventionnelle
du Sport

La CFDT
votre équipe
pour gagner !

Deux ans déjà !

Plus de 2 ans après l'extension de la convention collective du sport, il est temps de faire un premier bilan de son application, des conséquences positives pour les salariés du champ du Sport et des difficultés de sa mise en place.

La CFDT s'est investie fortement dans la négociation et a toujours été force de proposition et d'amélioration du texte initial. Nous pouvons être globalement satisfaits de ces deux premières années qui ont vu :

- la consolidation du champ professionnel et la reconnaissance de la place des partenaires sociaux parmi les acteurs du Sport,
- le développement de la professionnalisation et la facilitation pour les salariés de l'accès à la formation professionnelle,
- la création de certificats de qualification professionnelle de branche (CQP) qui doivent répondre aux besoins de qualification sur des disciplines où les diplômes n'existent pas ou ne sont pas pertinents,
- la signature de nouveaux avenants complétant et améliorant le texte de base.

Bien sûr, le Sport n'est pas plus que les autres branches professionnelles un paradis social et l'arrivée de droits et d'obligations nouvelles pour les entreprises ne se fait pas facilement et sans difficulté, mais les contentieux remontés au niveau de la branche sont plutôt rares. Les relations sociales avec les employeurs semblent durablement installées et la CFDT est reconnue comme un partenaire compétent, privilégiant en premier lieu la négociation avant la confrontation, au service de tous les salariés du Sport quels que soient leurs métiers, leurs disciplines et leurs statuts. La CFDT veut améliorer les dispositifs conventionnels et revendique la création d'une filière d'encadrement sportif et la prise en compte d'un temps de préparation correspondant à la réalité de l'activité salariale du secteur.

Les principales difficultés rencontrées concernent les classifications (le positionnement des salariés dans la grille) et le temps de travail (mise en place de la modulation, prise en compte des temps de déplacement, travail des dimanches et de nuit...) : sur ces questions comme sur tous les problèmes rencontrés par les salariés, **nous sommes disponibles pour vous aider, vous apporter notre expertise, notre connaissance du milieu et porter avec vous auprès des employeurs les attentes prioritaires des salariés du Sport. Vous aussi soyez acteurs : faites-nous remonter vos remarques, vos questions et vos critiques à : sport-cfdt@f3c.cfdt.fr.**

ZOOM JURIDIQUE

ANCIENNETE

Depuis fin novembre 2008, l'ancienneté est due pour :

- tous les salariés qui ont été embauchés avant l'extension de la convention collective, soit le 26 novembre 2006.

- tous les salariés, embauchés après l'extension et qui auront deux ans d'ancienneté (24 mois de travail effectif).

Cette prime d'ancienneté doit apparaître sur les bulletins de paie quelle que soit la situation et le contrat du salarié (CDI, CDD de plus de 24 mois, temps partiels ou temps pleins, contrats aidés, paie par chèque emploi associatif...). La prime est due pour les salariés des groupes 1 à 6 et le montant pour un temps plein est de 14,85 € (soit 1% du salaire minimum conventionnel du groupe 3 (1485,45 €)).

RAPPEL : tous les salariés qui avaient 4 ans d'ancienneté à la date d'extension, qui percevaient en novembre 2006 une rémunération brute inférieure aux minima conventionnels et dont l'entreprise n'avait mis en place aucun dispositif d'ancienneté devaient percevoir une prime de 2% du salaire conventionnel du groupe 3.

Les salariés du groupe 1 qui ont trois ans d'ancienneté dans l'entreprise doivent percevoir une prime exceptionnelle de 3% du salaire minimum du groupe 3.

Position CFDT : l'ancienneté doit être garantie pour tous les salariés, cadres compris et nous demandons que les groupes 7 et 8 relèvent à minima des mêmes dispositions que les autres salariés de la branche.

Je désire être contacté par le syndicat CFDT.

Je désire recevoir l'Info'Sport.

Par mail :

Par courrier :

Mes coordonnées :

Prénom :

Nom :

Entreprise :

Emploi :